

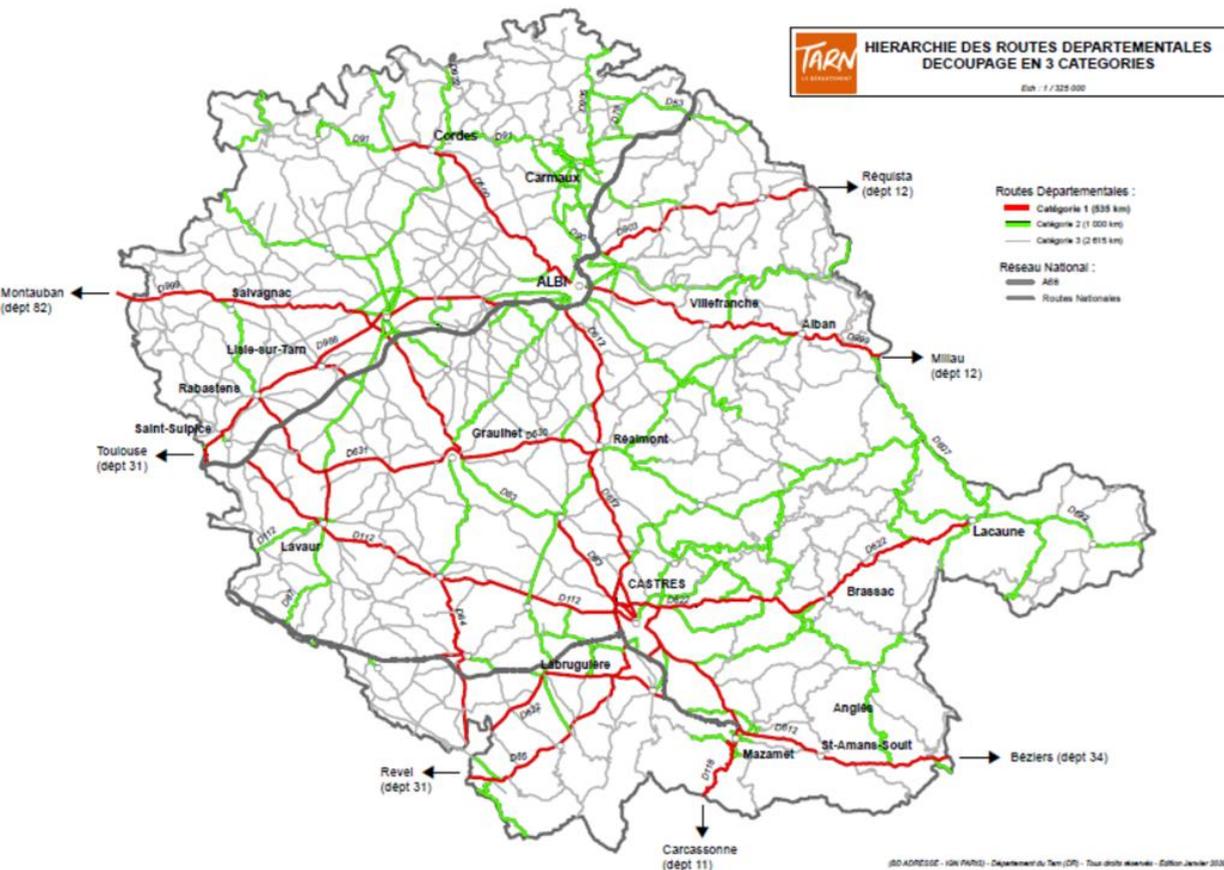


# Concevoir une Base de Données de Signalisation Directionnelle (BDSD)

---

Présentation IDEAL CO du 25/06/2024

# Le patrimoine routier existant



4155 km de routes

1398 ponts 7 tunnels et 1084 murs de soutènement

4465 ouvrages hydrauliques recensés et 4700 km de fossés

47000 arbres d'alignement et 2600 km de talus forestier

12,5% en agglo et 87,5% en rase campagne

541 km en catégorie 1 (13% du réseau) :

depuis 10 ans : 10% d'augmentation du trafic TV et maintien du trafic PL (en moyenne 350 PL/jour)

1000 km en catégorie 2 (24% du réseau)

1,4% d'augmentation du trafic TV et baisse de 20% du trafic PL depuis 10 ans (113 PL/jour)

2617 km en catégorie 3 (63% du réseau)

Pas d'indicateurs d'évolution de trafic



# La signalisation directionnelle

## 1. Rappel des doctrines existantes

- a. des principes de conception d'un schéma directeur
- b. des règles d'implantation de panneaux directionnels

# a. des principes de conception d'un schéma directeur

## – La Signalisation Directionnelle

- Que dit L'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ?

*(Harmonisation des mesures prises par la convention de Vienne (1968) et accords européens de Genève de 1971).*

☞ **IISR – 5<sup>ème</sup> partie – Art 80.**

Généralités :

L'objet de la signalisation de direction est de **permettre aux usagers de la route de suivre, de jour comme de nuit, l'itinéraire qu'ils se sont fixés. (Signalisation de repérage)**

Cette signalisation est réalisée à l'aide de panneaux de type D.

Elle peut être complétée par des panneaux de type CE (panneaux de services) et de type E40 (cartouches).



☞ **Trois règles fondamentales** se rapportant aux indications président à la réalisation de la signalisation de direction :

- la **continuité**, qui garantit à l'utilisateur que l'information qui lui a été donnée une fois, lui sera fournie tout le long de son itinéraire jusqu'à son point de destination ;
- la **lisibilité**, qui conduit notamment à sélectionner un nombre limité de mentions compatibles avec les possibilités de lecture dynamique de l'utilisateur ;
- l'**homogénéité**, qui assure à l'utilisateur un aspect identique de la signalisation pour des configurations géométriques identiques et ce, quelle que soit la région traversée.

## – La Signalisation Directionnelle

☞ IISR – 5<sup>ème</sup> partie – Art.80

☞ Elle est établie conformément à **un schéma directeur de signalisation de direction.**

**L'ensemble du schéma directeur national** de signalisation de direction pour les grandes liaisons dites « **liaisons vertes** » (liaisons entre agglomérations importantes, appelées « pôles ») du territoire national est approuvé par arrêté.

Ce **schéma directeur sert de référence pour l'élaboration des autres schémas directeurs** qui doivent reprendre ces grandes liaisons en les complétant par des liaisons locales dites « **liaisons blanches** ».

Il s'agit **des schémas directeurs** :

- de signalisation de direction d'itinéraire du réseau routier national ;
- **départementaux de signalisation de direction** ;
- de signalisation de direction des agglomérations ou structures agglomérées.

☞ Pour satisfaire à l'impératif de LISIBILITE de l'information, la réglementation prévoit **une différenciation du message par la couleur:**

- Panneaux à fonds blancs = Informations locales
- Panneaux à fonds verts = Villes importantes
- Panneaux à fonds bleus = Autoroutes
- Panneaux à fonds jaunes = Itinéraires Bis et de substitution

## – La Signalisation Directionnelle

**Les règles décrites ci-dessous sont issues de la 5 ème partie de l'instruction interministérielle, titre2 (signalisation de repérage), chapitre 1 (signalisation de direction).**

### 1) Les couleurs des panneaux

Les couleurs de fond des panneaux sont réglementées, elles sont toutes rétroréfléchissantes de classe II au minimum et correspondent aux 4 principales catégories de signalisation :



Le bleu est utilisé sur le domaine autoroutier et sur les voies de rabattement vers l'autoroute



Le vert est utilisé pour la signalisation des grandes agglomérations sur les itinéraires interurbains de niveau régional et national.



Le blanc est utilisé pour la signalisation des autres villes, communes, super quartiers et grands équipements.



Le jaune est utilisé pour les indications temporaires de direction ou d'exploitation



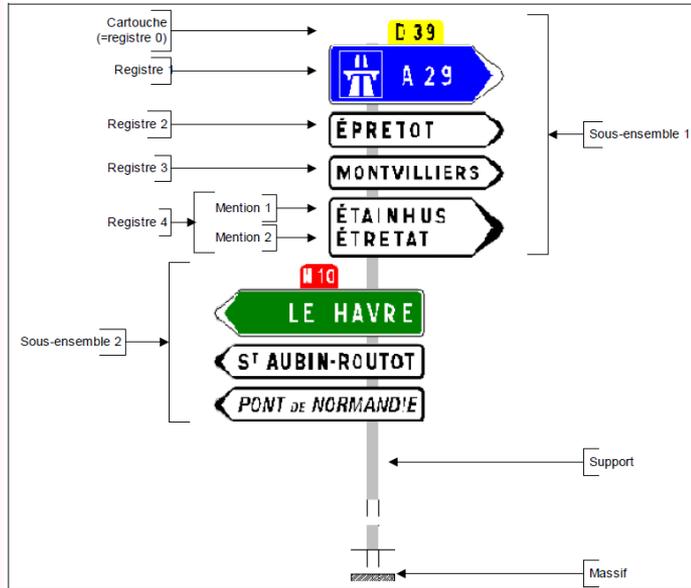
Le marron est utilisé pour la signalisation touristique

Sur un ensemble, les panneaux de couleur sont répartis dans l'ordre suivant de haut en bas: bleu, vert, blanc, jaune et pour chaque couleur, les mentions sont inscrites de haut en bas par distance décroissante (du plus loin au plus prêt).

**Le nombre de mentions sur un ensemble est limité à 6 dont 4 mentions au maximum par couleur.**

## – La Signalisation Directionnelle

- Un ensemble (directionnel) de signalisation peut comporter **6 mentions maximum par direction** dont **4 de la même couleur** et à 9 maximum sur panneau D42 (diagrammatique)



- Le **Schéma départemental** permet de compléter le schéma national avec les liaisons locales dites « liaisons blanches » en tenant compte des schémas directeurs existants des départements limitrophes.

## – La Signalisation Directionnelle

☞ IISR – 5<sup>ème</sup> partie – Art.81

### Schéma directeur de signalisation de direction

- Un schéma directeur **consiste à fixer**, à partir de la hiérarchisation des pôles (classes) et de la description des itinéraires suivis pour chaque mention (liaisons), **les mentions à signaler** sur un réseau donné, dans une zone homogène et pour un horizon fixé.

L'éditeur de blocs de mentions présenté ci-dessous vous permet d'effectuer toutes les opérations voulues sur les mentions du sous-ensemble courant.

Éditeur de blocs			
Numéro : N182			
Symboles	Idéogrammes	Mention	Distance
SC17		A29	
SC17		ROUEN	
		ÉPRETOT	
		MONTIVILLIERS	
		ÉTAINHUS	
		ÉRETAT	

Éditeur de blocs de mentions



Ensemble de type D21B

**La mention est l'appellation d'un pôle.** Il peut s'agir d'un nom d'agglomération, de quartier, d'activité touristique, de lieu-dit, de service, de zone d'activité, etc. Elle doit être lisible par l'utilisateur en déplacement

**La notion de classe d'un pôle est liée à l'attractivité de ce pôle,** représentée à l'aide d'indicateurs adaptés. Pour les agglomérations, le critère de classement est la population. Les seuils sont découpés en classe et chaque classe en niveau.

## - La Signalisation Directionnelle

### ☞ IISR – 5<sup>ème</sup> partie – Art.81

Pour les agglomérations, le critère de classement est la population. Les seuils sont découpés en classe et chaque classe en niveau.

Classe	Type de pôle	Niveau	Critère de population
V	classé d'intérêt national ou européen	5	$1\ 100\ 000 \times C_p < P$
		5'	$490\ 000 \times C_p < P \leq 1\ 100\ 000 \times C_p$ (1)
IV	classé d'intérêt régional ou national	4	$220\ 000 \times C_p < P \leq 490\ 000 \times C_p$
		4'	$100\ 000 \times C_p < P \leq 220\ 000 \times C_p$ (1)
III	classé d'intérêt départemental ou régional	3	$44\ 000 \times C_p < P \leq 100\ 000 \times C_p$
		3'	$26\ 000 \times C_p < P \leq 44\ 000 \times C_p$ (1)
II	classé d'intérêt départemental	2	$8\ 800 \times C_p < P \leq 26\ 000 \times C_p$
		2'	$3\ 900 \times C_p < P \leq 8\ 800 \times C_p$
I	classé d'intérêt cantonal	1	$1\ 750 \times C_p < P \leq 3\ 900 \times C_p$
		1'	$780 \times C_p < P \leq 1\ 750 \times C_p$
	d'intérêt local	L	$P < 780 \times C_p$ (2)

La population à prendre en compte pour le classement d'un pôle est déterminée à partir de la population légale de ce pôle (recensement 2007 INSEE) à laquelle est appliqué un correctif suivant la formule ci-dessus dans laquelle :

-  $C_p$  est le coefficient d'évolution de population égal à la population totale de la France exprimée en millions d'habitants concernée par la dernière publication de l'INSEE au moment de l'étude, rapportée à 65,03 (chiffre de la population en France exprimée en millions d'habitants correspondant au recensement de 2007).

-  $P$  est la population totale de l'agglomération ou de la ville nouvelle au dernier recensement de l'INSEE publié l'année de l'étude (pour une agglomération, elle comprend la population municipale et la population comptée à part. Pour les villes nouvelles, elle prend en compte la population totale de l'ensemble de la ville nouvelle).

## C – Liaisons entre pôles

### 1 - Notions de base relatives aux liaisons

#### a) Définition

Une liaison est un parcours orienté d'un pôle classé de départ vers un pôle classé d'arrivée. Le pôle de départ et le pôle d'arrivée sont appelés pôles d'extrémités de la liaison.

Les pôles d'intérêt local ne font pas l'objet de liaisons mais peuvent faire l'objet d'une signalisation de proximité (cf. paragraphe D, 4 du présent article).

#### b) Classes

Les critères de classement des liaisons sont définis dans le tableau ci-après :

Classe du pôle le moins important	Classe de la liaison
V	Z
IV	A
III	B
II	C
I	D

Les liaisons de classes Z, A et B sont dites « liaisons vertes ». Elles font l'objet d'une décision ministérielle.

Les liaisons de classes C et D sont dites « liaisons blanches ».

La classe du pôle le moins important détermine la classe de la liaison.

L'ensemble des voiries supportant des liaisons vertes est appelé « réseau vert ». L'ensemble des voiries ne supportant que des liaisons blanches est appelé « réseau blanc ». Le réseau vert et le réseau blanc constituent le réseau classé, le reste du réseau est appelé réseau d'intérêt local.



## – La Signalisation Directionnelle

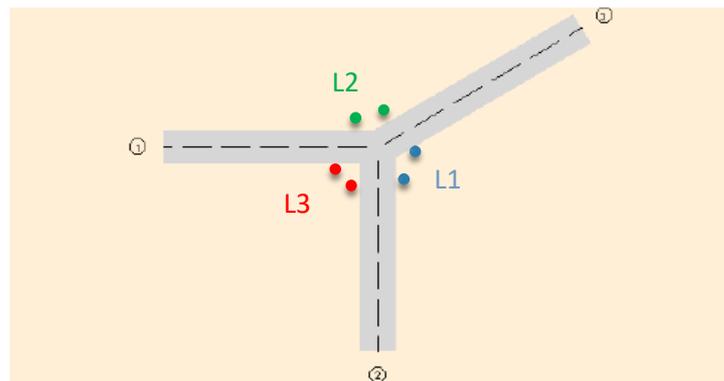
☞ IISR – 5<sup>ème</sup> partie – Art.81

### Schéma directeur de signalisation de direction

- Il se traduit par des « **fiches carrefours** » (tableau à double entrée) ou des « **fiches itinéraires** » où ces mentions sont indiquées pour chaque direction, mais aussi par des documents cartographiques de localisation

S	1	2	3	P	P	S	S				
	1										
	2										
3											
COMPLÉMENT											

**fiche-carrefour matricielle**



**schéma de carrefour**

# b. des règles d'implantation de panneaux directionnels

## Les règles d'implantation de panneaux directionnels

### IISR -1<sup>ère</sup> partie – Art. 9.

**Hauteur des panneaux au-dessus du sol.** Modifié par l'arrêté du 6 décembre 2011 – annexe 4 et par l'arrêté du 14 avril 2015 – article 2

La hauteur des panneaux au-dessus du sol s'entend toujours sauf indication contraire, **de la hauteur du bord inférieur du panneau par rapport au niveau de l'accotement (ou du trottoir).**

#### a) En rase campagne

La hauteur réglementaire est fixée en principe à 1 m (si plusieurs panneaux sont placés sur le même support, cette hauteur est celle du panneau inférieur), hauteur assurant généralement la meilleure visibilité des panneaux frappés par les feux des véhicules.

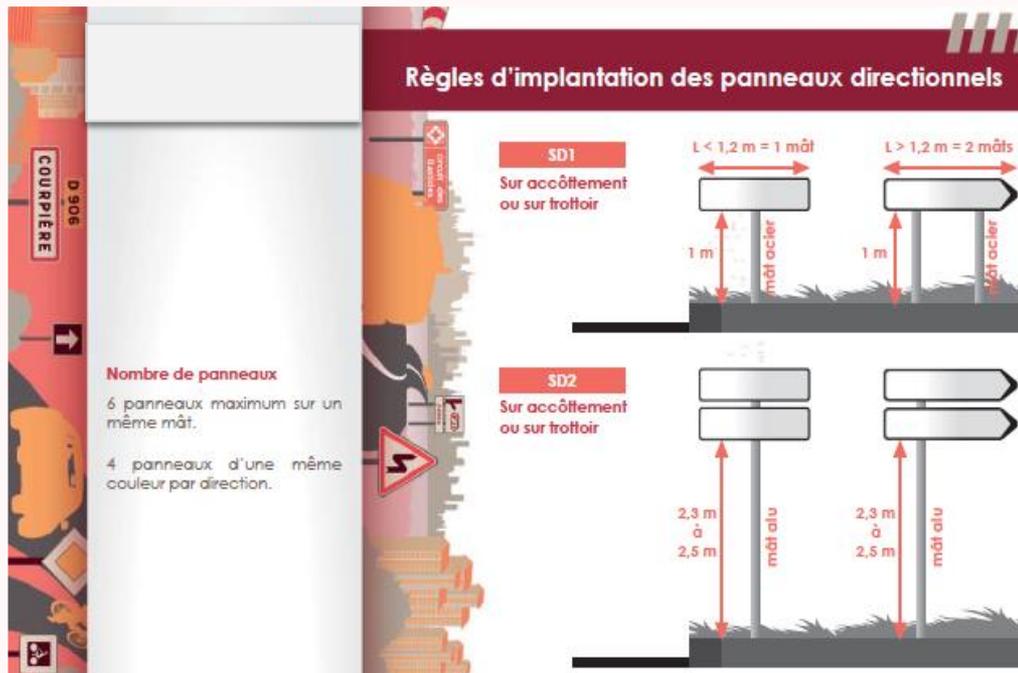
Elle peut être modifiée compte tenu des circonstances locales :

- soit pour assurer une meilleure visibilité des panneaux,
- soit pour éviter qu'ils masquent la circulation.

C'est ainsi que, sur les îlots directionnels, ils peuvent être placés à une hauteur inférieure à 1 m, – soit, dans le cas des supports à sécurité passive, pour éviter un choc dans le pare-brise d'un véhicule léger en cas d'accident, ils peuvent être placés à une hauteur supérieure à 1 mètre.

#### b) En agglomération

Dans les agglomérations bénéficiant d'un éclairage public, les panneaux **peuvent être placés à une hauteur allant jusqu'à 2,30 m** pour tenir compte notamment des véhicules qui peuvent les masquer, ainsi que de la nécessité de ne gêner qu'au minimum la circulation des piétons.



## – La Signalisation Directionnelle

### Les règle d'implantation de panneaux directionnels

**Alignement des panneaux**

Alignement vertical des panneaux (schéma 1. et 2).

Alignement vers le bas si deux mâts se suivent l'un à côté de l'autre et indiquent 2 directions opposées (schéma 3).

**Ordre des panneaux**

On positionne de haut en bas les panneaux, bleus, puis verts et enfin blancs (schéma 1.).

Si deux panneaux bleus indiquent des directions opposées et sont sur le même mât on positionne en haut le panneau de droite (schéma 1.).

Si un mât comporte un seul panneau, bleu on positionne en haut le panneau bleu (même si sa direction est gauche).

Panneaux fléchés blancs : on positionne en haut la direction d'en face, puis la droite et enfin la gauche (schéma 2.).

**SD3**  
Sur accotement

1 m

mât oiu

1.

2.

3.

# La signalisation directionnelle

## 2. Les 4 étapes nécessaires à la conception d'une Base de Données de Signalisation Directionnelle

- a. Impliquer l'ensemble des acteurs par une note de cadrage
- b. Définir le patrimoine de panneaux à relever
- c. Parcourir le réseau et procéder au recueil de la donnée (diagnostic)
- d. En faire la synthèse dans une base de données (BDSD)

# a. Impliquer l'ensemble des acteurs par une note de cadrage

T A R N



LE DÉPARTEMENT

## Direction Générale des Services

Direction Générale Adjointe Technique

Direction des Routes

Service Sécurité Circulation Routière

Affaire suivie par Anthony LLEWELLYN

☎ : 05 63 48 68 20 – sscr.81@tarn.fr

Réf. : CC/Notes 2016/N004BaseSD2016

Objet : *Projet de Base de données simplifiée de Signalisation Directionnelle.*

Albi, le 12 Septembre

## NOTE

à

**Messieurs les Chefs du Pôle Nord-Est, Pôle Ouest et Pôle Sud-Est**

S/c de Monsieur Dominique GUTH, Directeur des Routes

◇

Afin de mieux connaître l'état de notre patrimoine départemental de Signalisation Directionnelle sur le réseau de 1<sup>ère</sup> Catégorie, le SSCR met en place une banque de données simplifiée sur la base de relevés existants et de quelques compléments.

Cela permettra d'avoir une table alphanumérique liée à une cartographie simple d'utilisation avec la possibilité d'effectuer des tris ou des filtres rapides et de mettre en place une programmation annuelle.

Les 3 principaux critères retenus sont la localisation, la taille et la date de mise en place des panneaux.

Ce travail d'inventaire nécessite toutefois un complément d'information :

- Vérification des informations du tableau sur le terrain avec ajouts éventuels de données manquantes
- 1 photo de chaque ensemble
- Précision de la date inscrite sur les ensembles

Aussi, je sollicite votre appui afin de finaliser ce projet et vous propose de m'adresser les photos et les tableaux vérifiés et/ou corrigés pour le 31 Octobre 2016.

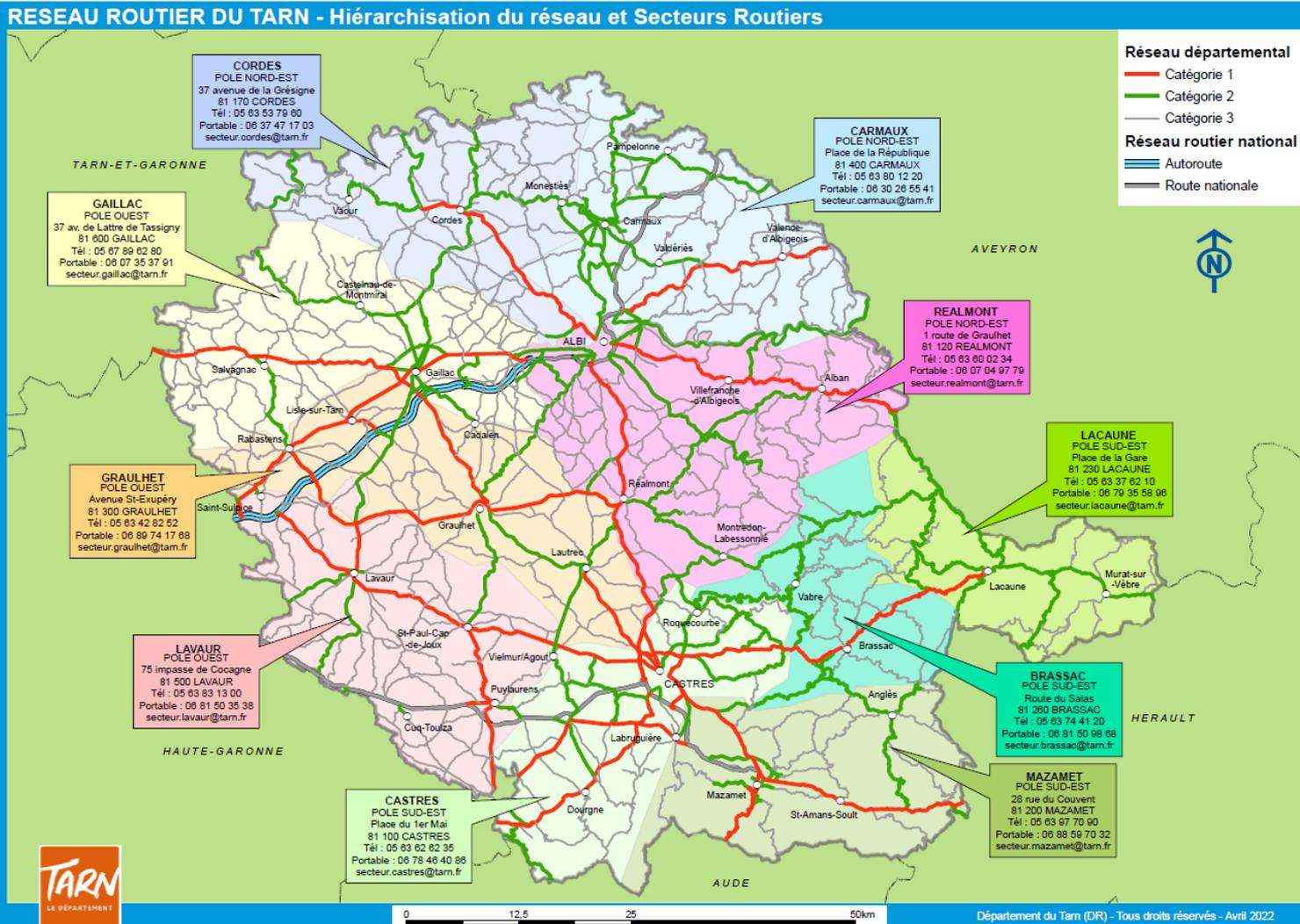
Le SSCR se chargera de faire la synthèse de ces relevés terrain (tableaux à compléter + photo de chaque ensemble) et créer des cartes par section de route avec leurs données alphanumériques et images associées. Une copie de cette base sera ensuite adressée à chaque pôle et secteur.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

Le Chef du Service  
Sécurité et Circulation Routières,

Anthony LLEWELLYN

## Carte des pôles et des secteurs routiers (CD81)



## – La Signalisation Directionnelle

- Que dit le livret d'entretien ?

### Principes généraux :

- ☞ Il s'agit de conserver les niveaux de performance de lisibilité, de perception et d'aspect général de la signalisation verticale.
- ☞ Les tâches à réaliser sont :
  - Remplacer les panneaux en mauvais état ou détériorés (vandalisme, accidents, intempéries..)
  - Dégager les abords et veiller à des dispositifs anti-végétation
  - Vérifier visseries et calages des supports
  - Remettre à niveau la signalisation verticale sur les sections du programme revêtement
- ☞ Panneaux directionnels : Sous le panneau le + bas de l'ensemble, **la hauteur devra être > ou = à 1,20 m.**
- ☞ L'utilisation du film de **cl 2 haute performance** est à retenir **pour la signalisation directionnelle de l'ensemble du réseau et ... de façon homogène sur un itinéraire, sur chaque branche d'un carrefour et sur un ensemble de panneaux utilisant le même support.**

### • Périodicité de remplacement des panneaux :

La périodicité maximum estimée et à retenir à ce jour pour le remplacement des panneaux correspond à la durée de service inscrite dans le tableau ci-dessous :

Classe du film rétro réfléchissant	Durée d'homologation	Durée du service	Observations techniques (données fabricant)
Classe 1	7 ans	8 ans	La rétro réflexion n'est plus acceptable au -delà de 8 ans
Classe 2 <i>normale</i>	10 ans	20 ans	La rétro réflexion à 10 ans est 2 fois supérieure à celle d'un film de classe 1 neuf
Classe 2 <i>haute performance</i>	10 à 12 ans	30 ans	La rétro réflexion à 10 ans est égale à celle d'un film de classe 2 (microbille) neuf.

Il convient d'effectuer régulièrement des mesures de rétro réflexion sur des sites choisis comme témoin, pour ajustement des durées indiquées ci-dessus (prévues par le fabricant du film). Ces mesures peuvent amener à allonger encore la durée de service.

➔ **Faire évoluer les pratiques en matière de renouvellement de la SD**

## b. Définir le patrimoine des panneaux à relever

Quels types de panneaux sont concernés ?

➔ Des ensembles de **Pré-Signalisation**...



Exemples : RD903  
Ensembles 1139-1 et 177-1



... Ou des diagrammatiques de **Pré-signalisation**



Exemples : RD83  
Ensembles 2245-5 et 2246-1



# Les relevés de Signalisation Directionnelle sur le terrain

## Quels types de panneaux ?

➔ Des ensembles placés **en Position** au niveau des intersections

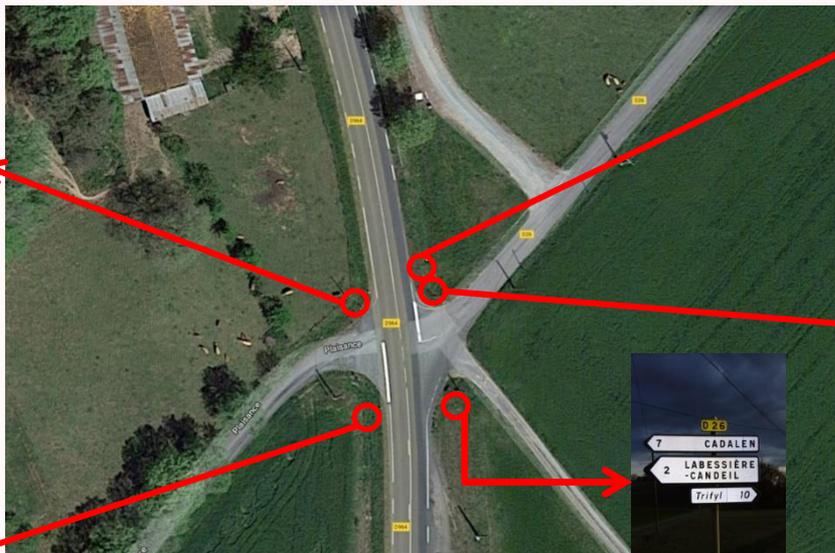
Exemples : Intersection RD964/RD26



Ens. 634-1



Ens. 634-2



Ens. 634-5



Ens. 634-4



Ens. 634-3

# Les relevés de Signalisation Directionnelle sur le terrain

## Quels types de panneaux ?

### ➔ Des panneaux touristiques - CDT (de couleur marron)

1. des panneaux de **circuits touristiques** (de taille largeur 1900) et de **sites touristiques**

Exemple : Circuit de la Montagne Noire – D118 Ensembles 2229-1 et 2229-2



Exemple :  
Château Musée  
du Cayla -  
D922  
Ens. 3014-1



Exemple : Rocher  
tremblant  
des sept faux  
D622 Ens. 2152-2

2. des panneaux **RAPPEL** de circuits touristiques (taille réduite , largeur 800 )

Exemple : Circuit de la Montagne Noire – D85 Ensembles 2306-1 et 2306-2



3. des panneaux **IMAGES** (grande taille, 3000 en paysage ou 2100 en portrait)



Exemple : Panneaux Images  
D999 - Ensembles 210 et 211  
« Ambialet »

D999 – Ensembles 2008-2  
« Cordes sur Ciel »



# Les relevés de Signalisation Directionnelle sur le terrain

## Quels types de panneaux ?

### ➔ Des panneaux d'indication de Voies Vertes

#### 1. des panneaux d'indication de Traversées

Exemple : Chemin des Droits de l'Homme – D612 Ensemble 2103-1 et 2103-2



#### 2. des panneaux d'indication de Parking de Voies Vertes

Exemple : Chemin des Droits de l'Homme – D612 Ensemble 2103-3



### ➔ Des panneaux sur les Parcs Naturels Régionaux

Exemple : PNR du Haut Languedoc  
D622 Ensemble 2150-1



Exemple : PNR du Haut Languedoc  
D622 Ensemble 2150-1



### ➔ Des panneaux de Communes intégrant le Parc Naturel Régional

Exemple : D612 – Ensembles 2332-1 et 2332-2



# Les relevés de Signalisation Directionnelle sur le terrain

## Quels types de panneaux ?

### ➔ Des panneaux des itinéraires BIS

Exemple : Chemin des Droits de l'Homme – D612 Ensemble 2076-1, 2331-1 et 2331-2



### ➔ Des panneaux de déviation (Signalisation temporaire)

Exemple : D83 – Ensemble 2247-1



# Les relevés de Signalisation Directionnelle sur le terrain

## Quels types de panneaux ?

### ➔ Des panneaux d'entrée de Département (taille largeur 2200)

Exemple : Entrée Département D612



Exemple : Entrée Département D905



### ➔ Des panneaux TARN CŒUR D'OCCITANIE (taille largeur 1300)



Exemple : D81 – Ens. 3622-3

### ➔ Des panneaux de Centres d'exploitation routière ou de maisons du département

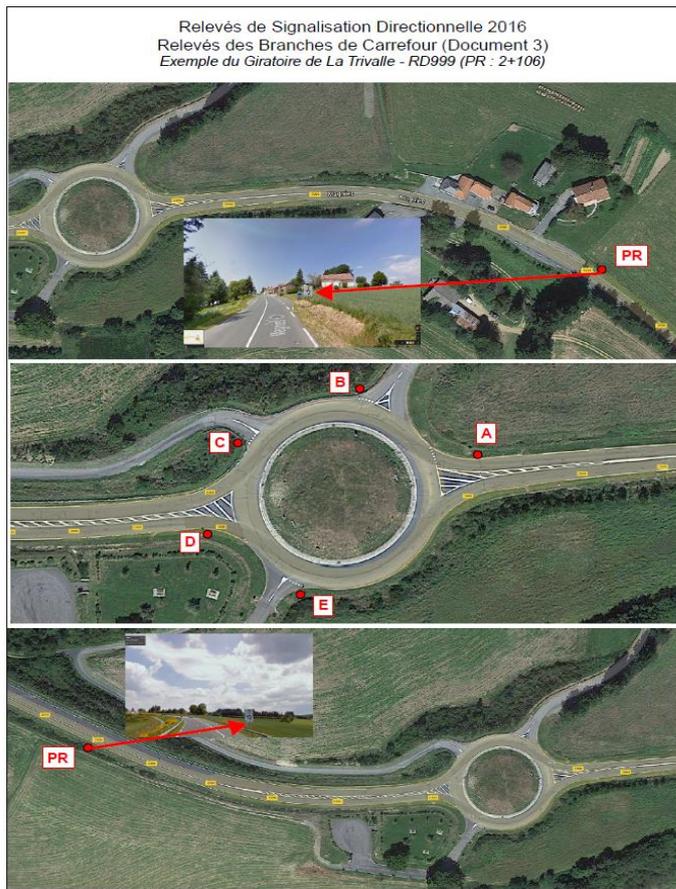
Exemple : D89 - Ensembles 3206-1 et 3206-2



## c. Parcourir le réseau et procéder au recueil de la donnée (diagnostic)

Les relevés de SIGNALISATION sur le terrain : Les outils

*Une méthode de relevé  
(le carrefour giratoire)  
dans le sens des PR CROISSANTS*



## Les relevés de SIGNALISATION sur le terrain : Les outils

*Une méthode de relevé  
(le carrefour en croix)  
dans le sens des PR CROISSANTS  
(\*avec antécédant CID)*





## d. Etablir une base de données

⇒ **Point de départ** : Informations relevées au cours des années 1996 -2000 pour le compte de la CDEST – Services Etat (DDE) → Schéma directeur national

⇒ CID = BE pris en 2006 (CDEST) pour réactualisation du Schéma départemental de Signalisation directionnelle datant de 1996 - et nécessitant des mises à jours des itinéraires de liaisons vertes et blanches, des pôles d'agglomération et des rectifications de jalonnements suite à des grands travaux.

→ Avant 2016 – Méthode CID

Où se situe le carrefour n°42 ?

Private#Subclass	Private#	Private#NbFields	Num_carrefour	Num_ensemble	Mention_1	Mention_2	Mention_3	Mention_4	Mention_5	Mention_6	Mention_7	Mention_8
export_220806	24	42	112	Commanderie des D91	PENNE	ST ANTONIN Par LE	TONNAC	VAOUR				
export_220806	24	42	113	D600	Gare de CORDES -VIND	MARNAVES	MILHARS	Remparts	ST ANTONIN Par LA VALLEE			
export_220806	24	42	114	D600	LEXOS	MARNAVES						
export_220806	24	42	115	Base de Loisirs le CORDES	D600	VINDRAC						
export_220806	24	42	116	Chateau Musee di Direction LOUBERS								
export_220806	24	42	117	Circuit des Bastid suivre CORDES								
export_220806	24	42	118	LEXOS	MARNAVES	ST ANTONIN Par LA	ST ANTONIN Par LE	VAOUR				

Mention_9	Mention_10	Fabricant	Colonne 19	Classe_retro	Classe_mat	Structure	Forme	Diam_mat	Annee	Etat_general	Colonne 28	Colonne 29	Photo	Private#X	Private#Y	Private#Angle
		CHELLE	97-BO	Classe II	MF	Lisse en aluminun	Ronde	140	97	BO			D:\Semaine1\IMG_0112.jpg	565259	1895965	0
		CHELLE	97-BO	Classe II	ME	Lisse en aluminun	Ronde	140	97	BO			D:\Semaine1\IMG_0113.jpg	565255	1895976	0
		TAS	06-BO	Classe III	MB	Lisse en aluminun	Ronde	90	6	BO			D:\Semaine1\IMG_0114.jpg	565280	1895987	0
		TAS	06-BO	Classe III	MC	Lisse	Rectangulair	Acier galvan	6	BO			D:\Semaine1\IMG_0115.jpg	565297	1895968	0
		TAS	06-BO	Classe II	MB	Lisse	Rectangulair	Acier galvan	6	BO			D:\Semaine1\IMG_0116.jpg	565326	1895894	0
		GIROD	01-BO	Classe II	MC	Lisse	Rectangulair	Acier galvan	1	BO			D:\Semaine1\IMG_0117.jpg	565207	1896062	0
		TAS	06-BO	Classe III	ME	Lisse en aluminun	Ronde	114	6	BO			D:\Semaine1\IMG_0118.jpg	565430	1895860	0

⇒ Ces données sont inexploitable car :

- pas de N° de route
- Pas de données de PR et d'abscisses
- **32 colonnes d'informations !..** peu ou mal renseignées et impossibles à trier, filtrer ou mettre à jour...



## - La Signalisation Directionnelle

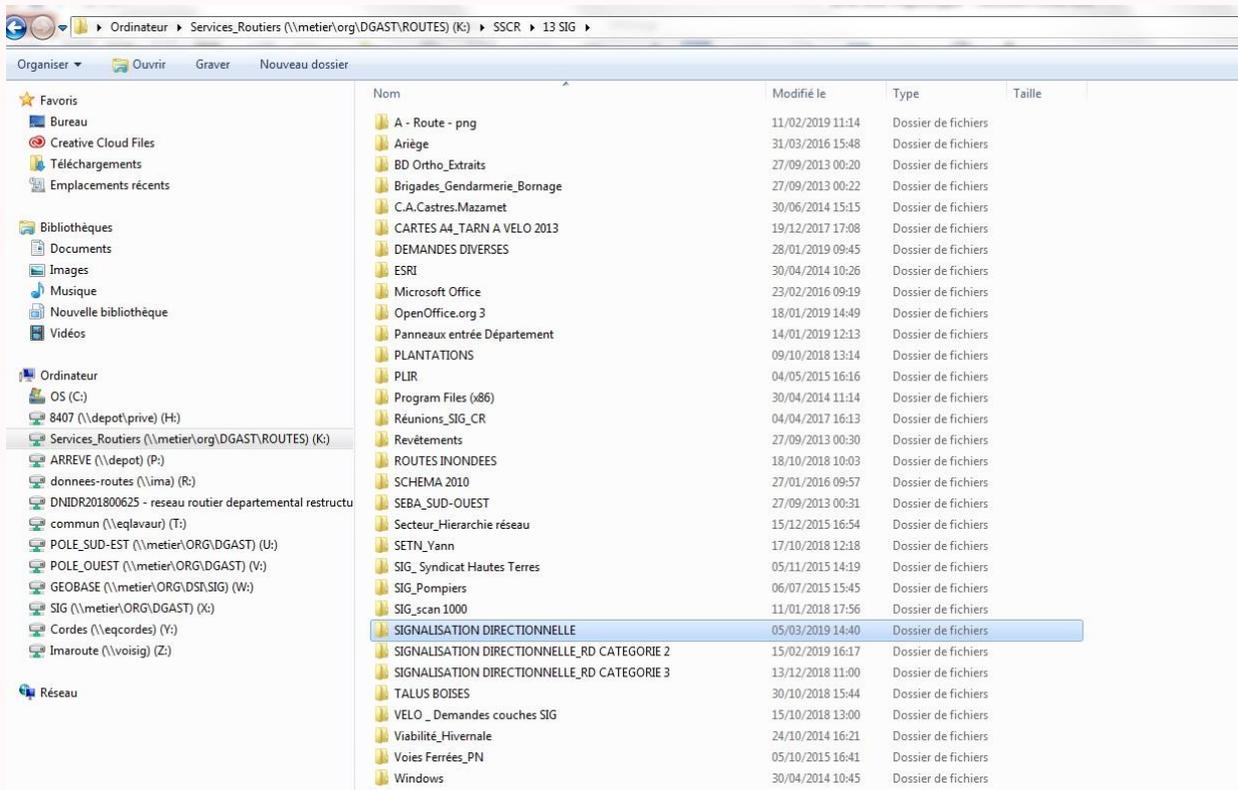
- 2016 – Méthode BSD du département
- Le carrefour n°42 se situe sur la RD600, PR : 11+405, sur le secteur de Cordes , à l'intersection avec le RD91.

ROUTE	PR	ABS	CID	CD 81	CREATION	N° BRANCHE	N° ENSEMBLE	AUTRE AXE CONCERNE	LOCALISANT	ANNEE DU PANNEAU	TAILLE MAXIMUM DU PANNEAU	MENTION N°1 (DU HAUT)	SECTEUR	Observations	PHOTOS
D600	11	220	42	114		PR	117		la guitane	2001	1900	CIRCUIT DES BASTIDES ALBIGEOISES	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/117.jpg</a>
D600	11	320			2187	I	2187-1			2012	700	PONT BASCULE 50T	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/2187-1.jpg</a>
D600	11	405	42	114		B	112	D91		2013	1800	TONNAC 4	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/112.jpg</a>
D600	11	405	42	114		A	113			2013	1500	MARNAVES 4	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/113.jpg</a>
D600	11	405	42	114		C	114			2020	1600	MILHARS 10	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/114.jpg</a>
D600	11	405	42	114		D	115			2020	1600	VINDRAC 1	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/115.jpg</a>
D600	11	405	42	114		A	114-1	D91		2012	1300	TONNAC 4	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/114-1.jpg</a>
D600	11	530	42	114		PR	116		Vindrac	2019	1500	CHÂTEAU MUSEE DU CAYLA	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/116.jpg</a>
D600	11	550	42	114		PR	118		Vindrac	2019	1500	MARNAVES - LEXOS	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/118.jpg</a>
D600	11	580	42	114		PR	114-2		Vindrac	2010	1300	ROUSSAYROLLES SUIVRE VAOUR	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/114-2.jpg</a>
D600	11	605		116		A	116-1	D25	Vindrac	2019	1300	SOUEL 6	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/116-1.jpg</a>
D600	11	605		116		B	116-2		Vindrac	2020	1600	ALBI 25	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/116-2.jpg</a>
D600	33	500			2192	IM	2192-1				3100	ALBI CITE EPISCOPALE	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/2192-1.jpg</a>
D600	33	700			2186	I	2186-4			2002	800	CIRCUIT DES BASTIDES ALBIGEOISES	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/2186-4.jpg</a>
D600	34	390			2193	A	2193-1	VC7		2005	1600	CASTELNAU DE LEVIS	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/2193-1.jpg</a>
D600	34	390			2193	B	2193-2			2019	1600	CORDES 19	CORDES		<a href="#">D600_0a39_lexos_atbl/Photos_D600_0a39/2193-2.jpg</a>

\* CID = BE pris en 2006 pour réactualisation du Schéma départemental de Signalisation directionnelle datant de 1996 - et nécessitant des mises à jours des itinéraires de liaisons vertes et blanches, des pôles d'agglomération et des rectifications de jalonnements suite à des grands travaux.

## – La Signalisation Directionnelle (organisation de la BSDS)

→ Son arborescence



The screenshot shows a Windows File Explorer window with the address bar set to 'Ordinateur > Services\_Routiers (\\metier\org\DGAST\ROUTES) (K:) > SSCR > 13 SIG'. The left sidebar shows the navigation pane with 'Services\_Routiers (\\metier\org\DGAST\ROUTES) (K:)' selected. The main pane displays a list of files and folders with columns for 'Nom', 'Modifié le', 'Type', and 'Taille'. The file 'Signalisation Directionnelle' is highlighted in blue.

Nom	Modifié le	Type	Taille
A - Route - png	11/02/2019 11:14	Dossier de fichiers	
Ariège	31/03/2016 15:48	Dossier de fichiers	
BD Ortho_Extraits	27/09/2013 00:20	Dossier de fichiers	
Brigades_Gendarmerie_Bornage	27/09/2013 00:22	Dossier de fichiers	
C.A.Castres.Mazamet	30/06/2014 15:15	Dossier de fichiers	
CARTES A4_TARN A VELO 2013	19/12/2017 17:08	Dossier de fichiers	
DEMANDES DIVERSES	28/01/2019 09:45	Dossier de fichiers	
ESRI	30/04/2014 10:26	Dossier de fichiers	
Microsoft Office	23/02/2016 09:19	Dossier de fichiers	
OpenOffice.org 3	18/01/2019 14:49	Dossier de fichiers	
Panneaux entrée Département	14/01/2019 12:13	Dossier de fichiers	
PLANTATIONS	09/10/2018 13:14	Dossier de fichiers	
PLIR	04/05/2015 16:16	Dossier de fichiers	
Program Files (x86)	30/04/2014 11:14	Dossier de fichiers	
Réunions_SIG_CR	04/04/2017 16:13	Dossier de fichiers	
Revêtements	27/09/2013 00:30	Dossier de fichiers	
ROUTES INONDEES	18/10/2018 10:03	Dossier de fichiers	
SCHEMA 2010	27/01/2016 09:57	Dossier de fichiers	
SEBA_SUD-OUEST	27/09/2013 00:31	Dossier de fichiers	
Secteur_Hierarchie réseau	15/12/2015 16:54	Dossier de fichiers	
SETN_Yann	17/10/2018 12:18	Dossier de fichiers	
SIG_Syndicat Hautes Terres	05/11/2015 14:19	Dossier de fichiers	
SIG_Pompiers	06/07/2015 15:45	Dossier de fichiers	
SIG_scan 1000	11/01/2018 17:56	Dossier de fichiers	
<b>SIGNALISATION DIRECTIONNELLE</b>	<b>05/03/2019 14:40</b>	<b>Dossier de fichiers</b>	
SIGNALISATION DIRECTIONNELLE_RD CATEGORIE 2	15/02/2019 16:17	Dossier de fichiers	
SIGNALISATION DIRECTIONNELLE_RD CATEGORIE 3	13/12/2018 11:00	Dossier de fichiers	
TALUS BOISES	30/10/2018 15:44	Dossier de fichiers	
VELO_Demandes couches SIG	15/10/2018 13:00	Dossier de fichiers	
Viabilité_Hivernale	24/10/2014 16:21	Dossier de fichiers	
Voies Ferrées_PN	05/10/2015 16:41	Dossier de fichiers	
Windows	30/04/2014 10:45	Dossier de fichiers	

## – La Signalisation Directionnelle (organisation de la BDSD)

→ Ses 2 fichiers :

- ☛ 1 table de relevés (alphanumérique)
- ☛ 1 bibliothèque de photos associées

The screenshot shows a Windows File Explorer window with the following path: Ordinateur > Services\_Routiers (\\metier.org\DGAST\ROUTES) (K:) > SSCR > 13 SIG > SIGNALISATION DIRECTIONNELLE > D612\_0a41\_labastide Rx-castres >

The left pane shows a tree view of folders under 'SIGNALISATION DIRECTIONNELLE', including folders like 'D10\_lisle sur tarn', 'D12\_24a31\_rabastens\_giroussens', 'D83\_0a15\_castres\_lautrec', 'D84\_0a21\_blan-stpaulcapdejoux', 'D85\_0a29\_castres-revel', 'D87\_37a42\_La ramière-Lavaur', 'D112\_43a89\_castres-lavaur', 'D118\_40a53\_mazamet\_Aude', 'D600\_0a39\_lexos\_albi', 'D612\_0a41\_labastide Rx-castres', 'D612\_41a81\_castres\_albi', 'D621\_27a41\_soual\_labruguiere', 'D622\_0a8\_blan\_soual', 'D622\_9a55\_castres\_Lacaune', 'D630\_5a16\_A68- Lavaur', 'D631\_0a43\_st\_sulpice-realmont', 'D631A\_0a3\_rocade graulhet', 'D800\_0a3\_VUS\_castres', 'D801\_0a4\_VUN\_Castres', 'D903\_0a28\_albi-requista', 'D926\_14a21\_autour\_puylaurens+soual', 'D964\_31a45\_gaillac\_graulhet', 'D968\_0a3\_A68\_gaillac', 'D988\_10a36\_carmaux\_albi', 'D988\_43a82\_marssac\_stsulpice', 'D999\_0a37\_Stsermin\_albi', 'D999\_37a70\_Gaillac\_Montauban', 'D1012\_0a5\_rocade castres', and 'ENVOIS TABLES + CARTES PAR SECTEU'.

The right pane shows a table of files:

Nom	Modifié le	Type	Taille
photos_D612_0a41	26/01/2017 16:10	Dossier de fichiers	
photos D612_0a41	26/01/2017 16:27	Feuille Microsoft E...	107 Ko
Relevés_SD_2016_D612_0a41	31/01/2017 09:20	Feuille Microsoft E...	48 Ko
SD_2016_D612_0a41_infos	26/01/2017 09:49	Feuille Microsoft E...	45 Ko
SD_2016_D612_0a41_objectid	24/01/2017 11:39	Feuille Microsoft E...	17 Ko
SD_2016_D612_0a41_pr	24/01/2017 11:30	Feuille Microsoft E...	32 Ko
SD_BDR_D612_0a41	26/01/2017 15:10	Adobe Acrobat D...	299 Ko



## - La Signalisation Directionnelle (organisation de la BDSD)

☛ Exemple d'un carrefour... n°634 – RD964 – PR: 41+615

☛ Ensemble 634-2

The screenshot displays the ArcMap interface with the following elements:

- Table des matières (Table of Contents):** Lists various layers including 'photos\_D964\_31a45', 'bornes', 'IDROUTE', 'PR\_valide', 'ROUTE', 'D999', 'D988', 'D999\_aveyron\_albi', 'signal directionnelle\_D999', 'Réseau départemental', 'arrets', 'PISTE\_VELO', 'Bornes', 'Carrefours', 'Réseau national', 'Route nationale', 'Réseau national', 'Routes', 'IDROUTE', 'Tronçons de routes calibrés', 'DEPARTEMENT', and 'Departements\_France'.
- Identifiant (Identification):** Shows the selected feature 'photos\_D964\_31a45' with a table of attributes:

Champ	Valeur
OBJECTID	338
IDROUTE	81_D964
Latéralité	<nul>
Décalage	<nul>
Post.	41615
PR	41
Abs	615
N° ENSEMBLE	<nul>
PHOTO	K:\GSDR\13 SIG\SIGNALISATION DIRECTIONNELLE\p964
SHAPE	Point
- Map:** Shows a road network in red with various markers and labels (485, 2238, 434, 2239, 602, 2240, 440, 2297) indicating specific points along the route. The locations Gaillac, Tecou, and Cadalen are labeled.
- 634-2 - Visionneuse de photos Windows:** A window showing a photograph of a road sign for 'D 964' and '5 GRAULHET'.

– La Signalisation Directionnelle (le patrimoine)

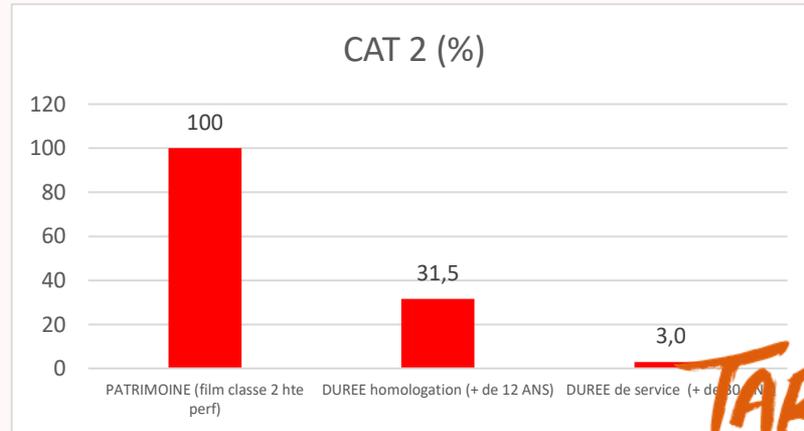
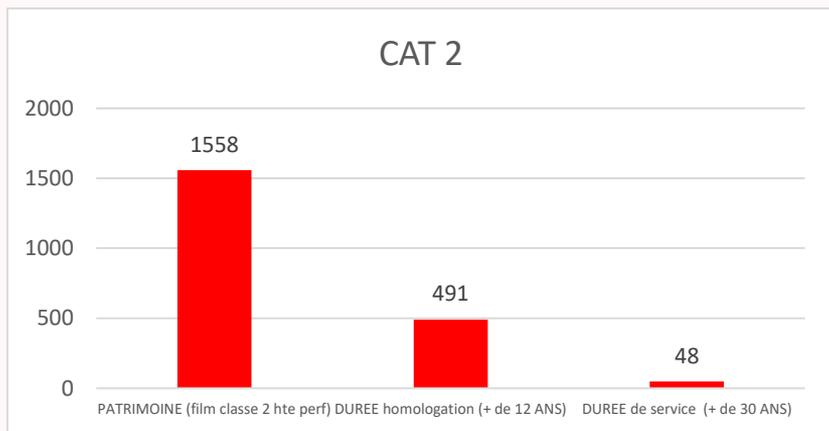
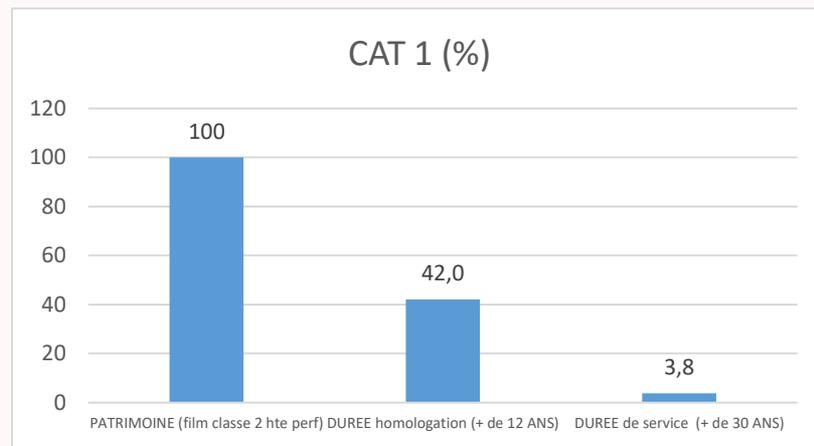
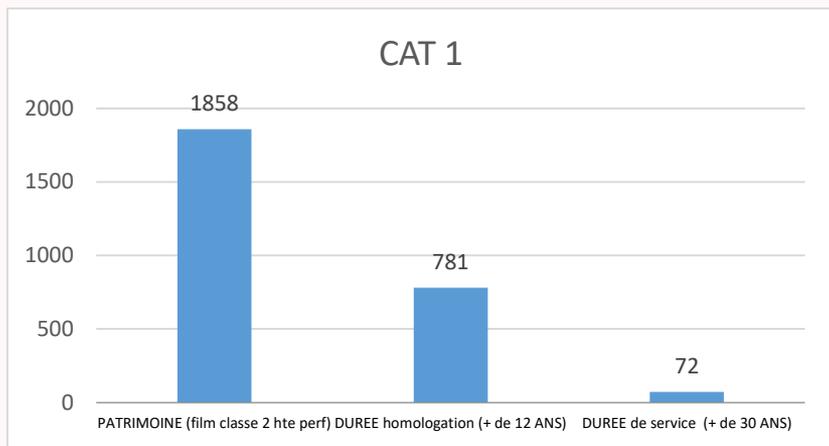
Au final , voici le diagnostic réalisé sur les 1535 kms de réseau routier de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> catégories :

ENSEMBLES	CAT 1	CAT 1 (%)	CAT 2	CAT 2 (%)
PATRIMOINE (film classe 2 hte perf)	1858	100	1558	100
DUREE homologation (+ de 12 ANS)	781	42,0	491	31,5
DUREE de service (+ de 30 ANS)	72	3,8	48	3,0

Bilan :

- 1858 ensembles directionnels ont été relevés sur les Routes Départementales de 1<sup>ère</sup> Catégorie ;
  - × 42 % ont dépassé la durée d’homologation (12 ans)
  - × 3,8 % ont dépassé la durée de service (30 ans)
- 1558 ensembles directionnels ont été relevés sur les Routes Départementales de 2<sup>ème</sup> Catégorie ;
  - × 31,5 % ont dépassé la durée d’homologation (12 ans)
  - × 3 % ont dépassé la durée de service (30 ans)

## - La Signalisation Directionnelle : le patrimoine



– La Signalisation Directionnelle (méthodologie de renouvellement SECR / SECTEUR)

situation n°1	situation n°2
<p align="center"><b>Dégradation ou vol de panneaux</b></p> <p align="center">Remplacer <b>1,2 ou TOUS</b> les panneaux de l'ensemble</p>	<p align="center"><b>Création d'un nouvel ensemble</b></p>
<p align="center">⇒ <b>Secteur</b> en informe le SECR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ Il précise le n° de carrefour et le n° d'ensemble</li> <li>⌚ Il indique le/les panneau(x) à remplacer (mention, taille, année)</li> </ul>	<p align="center">⇒ <b>Secteur</b> en informe le SECR</p> <p align="center">Il précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ le n° de RD + PR + ABS</li> <li>⌚ les mentions de chaque panneau et leur affectation de liaison</li> <li>⌚ la taille des panneaux et leur année</li> </ul>
<p align="center">⇒ <b>SECR</b> passe commande des panneaux à l'Entreprise (fourniture + pose)</p>	<p align="center">⇒ <b>SECR</b> passe commande des panneaux à l'Entreprise (fourniture + pose)</p>
<p align="center">⇒ <b>Secteur</b> confirme le "service fait" (lors de la visite de contrôle avec l'entreprise)</p> <p align="center">Il précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ taille + année (du panneau du haut)</li> <li>⌚ une photo claire de l'ensemble (de face) et la nomme par son n°</li> <li>⌚ il dépose ces informations sur le répertoire commun (serveur partagé)</li> </ul>	<p align="center">⇒ <b>Secteur</b> confirme le "service fait" (lors de la visite de contrôle avec l'entreprise)</p> <p align="center">Il précise <b>QUE C'EST UN NOUVEL ENSEMBLE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ N° RD + PR+ ABS + latéralité</li> <li>⌚ Mention + taille + année (du panneau du haut) <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ une photo claire de l'ensemble (de face)</li> </ul> </li> <li>⌚ il dépose ces informations sur le répertoire commun (serveur partagé)</li> </ul> <p align="center">⇒ <b>SECR</b> crée un nouveau n° de carrefour ou d'ensemble (si le carrefour existe déjà)</p>

## – La Signalisation d'information locale (SIL)

⇒ IISR – 5ème partie - Article 94-2.

La signalisation d'information locale est assurée au moyen de **panneaux de type Dc**.

Cette **signalisation doit être dissociée physiquement de la signalisation directionnelle**.

Elle est implantée exclusivement en pré-signalisation, sauf dans le cas d'un giratoire ou en cas d'encombrement du trottoir où une signalisation de position peut être mise en place. Ces deux types de signalisation ne sont pas cumulables.

⇒ Document du CERTU (nov. 2006) : « Signalisation d'information locale : guide technique » qui précise les équipements et services :

- À signaler avec des panneaux de direction
- À signaler avec des panneaux de direction ou avec des panneaux de SIL
- À signaler avec des panneaux de SIL (uniquement).

### 3-3 La signalisation d'information locale (S.I.L.)

Elle a pour but de guider l'utilisateur de la route vers un service ou un équipement utile à son déplacement, qui n'a pas été pris en compte dans la signalisation de direction et qui est situé à proximité de la voirie sur laquelle il se déplace.

Les panneaux sont autorisés sur le domaine public routier, ils constituent une alternative aux pré-enseignes. La S.I.L. est applicable en ou hors agglomération, elle est dissociée physiquement de la signalisation directionnelle.

#### Que peut-on signaler

- les équipements d'hébergements ou de restauration
- les services usuels
- les établissements industriels
- les activités de loisirs et de plein air
- les éléments de patrimoine et lieux de visite
- la vente et fabrication de produits du terroir et artisanat
- les services publics d'intérêt général
- les garages automobiles et stations services



Panneaux de pré-signalisation (DC43)

Panneaux de position (DC29)

Source : CEREMA

#### Composition des panneaux

- la couleur de fond des panneaux de S.I.L. doit être différente de celle des panneaux de signalisation routière.
- les éléments de base composant ces panneaux sont les suivants :
  - idéogrammes : dans un carré à fond blanc avec 2 idéogrammes maxi,
  - mention,
  - indicateur de classement (uniquement pour les hôtels, campings, village résidentiels et résidences de tourisme),
  - flèche directionnelle pouvant être verticale, horizontale ou oblique (cas des pré-signalisation).

sont notamment à proscrire :

- les logotypes afin d'éviter le caractère publicitaire,
- les distances ou temps de parcours,
- les indications complémentaires : adressage, n° de téléphone, informations commerciales.
- la mention est composée de caractères minuscules normalisés. Elle est de couleur noire si le panneau est de teinte claire, blanche si le panneau est de teinte foncée.
- hauteur des lettres : 62,5, 80 ou 100 mm selon la vitesse de référence.
- un panneau est composé d'une seule mention sur 1 ou 2 lignes.
- présignalisation (DC43). Pas plus de 6 mentions sur 1 ensemble.
- position (DC29) pas plus de 4 mentions vers une même direction.
- les panneaux sont toujours alignés verticalement.
- les flèches sont de la même couleur que les caractères.
- l'agencement des panneaux se fait d'abord par sens (par direction), puis par couleur, en regroupant par famille. En cas de flèches verticales, celles-ci sont positionnées du côté opposé aux flèches du bloc placé immédiatement au-dessous.
- les mentions sont placées de haut en bas en fonction de leur éloignement. La mention la plus éloignée étant placée en haut.



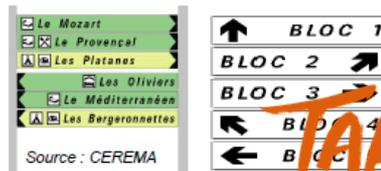
ID25

ID26a



Vitesse V	H caractère
V ≤ 50 km/h	62,5 ou 80 mm
V > 50 km/h	80 ou 100 mm

positionnement correct



Source : CEREMA

### 3. Evolutions doctrines/pratiques?

☞ Diagnostics patrimoine de signalisation de repérage (directionnelle, touristique ...) :

Cat1 = réalisé (2016) → QUID de l'entretien du patrimoine – Assurer un patrouillage 1fois/semaine

Cat 2 = réalisé (2018) → QUID de l'entretien du patrimoine – 1fois/15 jours

Cat 3 = non réalisé (infos dans les secteurs ?, procédure à initier ?...)

☞ Méthode de renouvellement (points à améliorer )

- 1 constat : Les patrouillages sont effectués mais les remontées d'informations ne sont pas efficaces et régulières (→ Identifier un référent/Pôle de cette information)

- Davantage de rigueur dans la **fréquence** et dans la **précision** de la remontée de l'information

→ Précision = bien nommer les photos par leur numéro d'ensemble

→ Fréquence = à chaque pose/remplacement de panneaux ⇒ déposer les informations (1 tableau + 1 photo de(s) ensemble(s) sur le serveur dédié

☞ Technique de fixation des panneaux

- L'épisode des panneaux retournés (mouvement de protestation du milieu agricole) nous rappelle la facilité de tout un chacun de déboulonner les panneaux implantés en bord de RD ⇒ Interroger les entreprises

☞ Quid de la SIL ?

→ Travail Réglementation issue du Grenelle II (Juillet 2010) ⇒ suppression de la publicité et des pré-enseignes entraîne des demandes de signalisation (SIL ?)

→ Travail sur un inventaire du patrimoine existant

→ Définition d'une doctrine de la SIL en bordure de RD (définir les services à signaler ou pas)

☞ Autres réflexions ...

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

DIRECTION DES ROUTES

Service Entretien et Circulation Routières

Mail : [secr@tarn.fr](mailto:secr@tarn.fr)

Dominique CAYRON : 05 63 48 68 25

Alexis VIGUIER : 05 63 45 67 09